

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 72

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« jour précédant la date mentionnée à l'article L. 161-23-1 du même code »

la date :

« 30 septembre 2014 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.